

## Nouveaux assouplissements pour les lieux de culte

De nouvelles mesures sanitaires pour les lieux de culte sont en vigueur depuis les 7 et 12 mars dernier. L'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) en a reçu la confirmation par un courriel de la Santé Publique. Dans les faits, **il ne reste que deux mesures sanitaires en vigueur : le port du masque ou couvre-visage et l'hygiène des mains.**

Pour presque tout le reste, et pour tous les types de célébrations, nous revenons donc à une situation quasi normale :

- **Il n'y a plus de distanciation physique si on maintient le port du masque** (sans le port du masque, la distanciation physique de 1 m doit être observée), il n'y a plus de limite d'accueil dans les lieux de culte, de registre des participants, de passeport vaccinal.
- On peut reprendre la circulation des fidèles pour venir communier, la présence de servants de messe, le chant de l'assemblée, les processions, etc.
- Quant aux chorales, la seule mesure qui reste est celle du port du masque.
- Les réunions de marguilliers, de tables de présidents d'assemblée de fabrique, d'assemblée des paroissiens, d'équipes pastorales, d'ÉLAP, de comités de liturgie, de conseils de pastorale, de même que les catéchèses, etc., sont permises en présentiel, mais **avec le port du masque toujours requis** pour les personnes de 10 ans et plus.
- Les réceptions après les funérailles sont permises, de même que les activités de financement (comme les repas) avec le port du masque, mais il faut être assis pour consommer des aliments ou des boissons et le masque peut être retiré quand on mange.
- Les administrateurs des fabriques peuvent consulter avec intérêt le tableau publié par la CNESST sur les « Ajustements des mesures sanitaires en milieu de travail » à l'adresse :  
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/ajustements-milieu-travail.pdf>

Si nous ne subissons pas, dans les prochaines semaines, « la sixième vague » qui commence à sévir dans certains pays d'Europe, d'autres mesures d'assouplissement sont prévues en avril et mai, mais c'est à suivre...

Donc, presque un retour à la normale qui sera fort apprécié à n'en pas douter !

Yves-Marie Mélançon, v.é.  
Chancelier  
18 mars 2022